

PNR : PREVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES ET DE LA PROTECTION CONTRE LES RISQUES MAJEURS

CADRE JURIDIQUE

- loi n° 08- 05 du 16 Safar 1429 correspondant au 23 février 2008 portant loi d'orientation et de programme à projection quinquennale sur la recherche scientifique et le développement technologique 2008- 2012 (article 3)
- loi n° 04-20 du 13 dhou el Kaada 1425 correspondant au 25 décembre 2008 relative à la prévention des risques majeurs et à la gestion des catastrophes dans le cadre du développement durable.

PREAMBULE

L'Algérie a connu, par le passé, de nombreuses catastrophes naturelles et technologiques et particulièrement celles liées aux séismes d'El Asnam du 10 Octobre 1980, de Boumerdès du 21 Mai 2003, aux inondations de Bab El oued du 10 Novembre 2001, récemment celles de Ghardaia du 1^{er} Octobre 2008, et GL1K de Skikda du 19 janvier 2004, qui ont engendré la perte de nombreuses vies humaines et causé des dégâts importants.

La prévention contre les risques majeurs présente un intérêt particulier pour le développement durable de notre pays.

Cette politique de prévention qui concerne tous les secteurs a pour objectif majeur la réduction de pertes en vies humaines dues à ces aléas, la réduction de la vulnérabilité de notre environnement et de notre tissu socio-économique, l'acquisition par les différents opérateurs de systèmes préventifs a même de faire face à ces aléas et la sensibilisation à large échelle des populations.

Afin de réduire les effets désastreux de ces phénomènes, les objectifs scientifiques visent une meilleure connaissance de ces phénomènes par une surveillance permanente, une évaluation des aléas afin de connaître leur ampleur, leur répartition spatiale mais également leur répétitivité dans le temps. Une intégration des résultats scientifiques dans les domaines socio économiques intervenant dans la réduction des risques. Les objectifs scientifiques visent également une meilleure connaissance de la vulnérabilité et des enjeux ainsi qu'une meilleure évaluation des risques et une plus grande appréhension des moyens de leur réduction ; ils visent enfin, une meilleure maîtrise des systèmes de gestion des crises

Concepts, systèmes et outils pour la gestion globale des risques

Assurer la sécurité des personnes et des biens , tel est l'objectif de la stratégie de ce programme. Il a pour ambition de faire avancer la connaissance sur un domaine à caractère pluridisciplinaire et multisectoriel.

- Les axes thématiques de cet appel à projets sont les suivants :
- La protection des personnes et des biens
- La protection des infrastructures vitales et des réseaux (transport, énergie, informatique)

La gestion de crise, quelque soit son origine (malveillance, catastrophe d'origine naturelle ou technologique), et cela, lors des phases de préparation et de planification jusqu'à la réparation.

Les projets de recherche pourront traiter de tout ou partie d'une thématique en répondant aux objectifs décrits, qui devront être déclinés selon des cas d'étude concrets. Les projets devront contribuer à une meilleure compréhension des enjeux organisationnels, sociaux, culturels, économique, juridique et / ou technologique de la sécurité et/ou démontrer la faisabilité de systèmes, méthodes et outils à l'aide de réalisations ou démonstrateurs limités.

Le présent programme vise à susciter une recherche scientifique et technologique de haut niveau, appelée à soutenir l'émergence d'une approche globale et systémique de la sécurité en favorisant les regroupements d'acteurs majeurs, académiques, industriels, et d'utilisateurs finaux.

Ce programme s'articule autour des domaines suivants :

DOMAINE 1 : RISQUES TECHNOLOGIQUES

Les risques industriels et énergétiques, les risques radiologiques et nucléaires (risques sur la santé humaine, les risques portant sur la santé animale et végétale, les pollutions atmosphériques, telluriques, marines ou hydriques, les catastrophes dues à des regroupements humains importants)

Axe 1 : Connaissance des risques

- **Thème 1** : Cartographie des risques
- **Thème 2** : Etudes de danger
- **Thème 3** : Etudes d'impact
- **Thème 4** : Evaluation de la vulnérabilité et des risques
- **Thème 5** : Réalisation de banques de données

Axe 2 : prévention et Gestion des catastrophes

- **Thème 1** : réduction des vulnérabilités et des risques
- **Thème 2** : systèmes de surveillance et d'alerte
- **Thème 3** : gestion de crise et rétablissement
- **Thème 4** : Culture du risque
- **Thème 5** : scénarii et modélisation

Axe 3 : les sociétés face aux risques

- **Thème 1** : retour d'expérience
- **Thème 2** : transfert du risque (assurances et autres...)
- **Thème 3** : résilience et comportement des populations face aux catastrophes
- **Thème 4** : aspects socio économiques et juridiques des cata

DOMAINE 2 : LES RISQUES NATURELS (Les séismes et les risques géologiques, les inondations, les risques climatiques, les feux de forêt, risque acridien)

Axe 1 : Connaissance des phénomènes et des risques naturels

- **Thème 1** : Cartographie géologique, géomorphologique, hydrogéologique et Géotechnique
- **Thème 2** : évaluation des aléas et des risques naturels
- **Thème 3** : Cartographie des risques naturels

Axe 2 : prévention et gestion des catastrophes

- **Thème 1** : réduction des vulnérabilités et des risques
- **Thème 2** : systèmes de surveillance et d'alerte
- **Thème 3** : gestion de crise et rétablissement
- **Thème 4** : Culture du risque
- **Thème 5** : scénarii et modélisation
- **Thème 6** : Réalisation de banques de données

Axe 3 : les sociétés face aux risques

- **Thème 1** : retour d'expérience
- **Thème 2** : transfert du risque (assurances et autres...)
- **Thème 3** : résilience et comportement des populations face aux catastrophes
- **Thème 4** : aspects socio économiques et juridiques des catastrophes